

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-646

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2024-646

Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) - Information au Conseil

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Un Contrat de Partenariat Public Privé a été signé avec la société SBA – Stade Bordeaux Atlantique – le 28 octobre 2011 et notifié le 14 novembre 2011. Ce contrat a confié à la société SBA, la maîtrise d'ouvrage des travaux - ce qui comprend la conception, l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, le financement partiel, la construction, le gros entretien-renouvellement, l'entretien et la maintenance, et l'exploitation du nouveau stade (y compris le droit de dénomination du stade).

Conformément au Contrat, la société SBA a établi et transmis à Bordeaux Métropole son rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

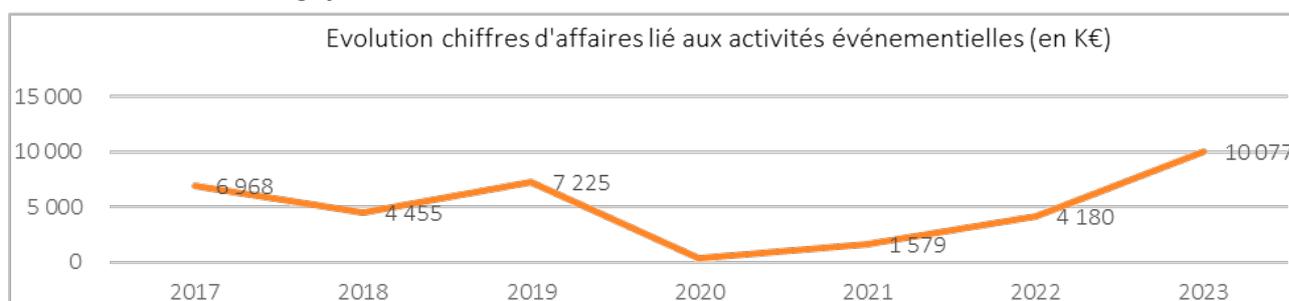
Le présent document constitue une synthèse commentée du rapport annuel 2023.

L'analyse complète du Rapport Annuel 2023 de la société SBA fait l'objet d'une annexe au présent rapport.

L'activité en 2023 : la plus importante en chiffre d'affaires depuis le démarrage de l'exploitation

L'exercice 2023 est le neuvième exercice d'exploitation du contrat de partenariat. Il a été porté par l'activité événementielle, et particulièrement par l'organisation de grands événements générant un important chiffre d'affaires :

- 5 matchs de la Coupe du monde de rugby France 2023,
- 5 concerts à l'affluence remarquable,
- 2 matchs de rugby.



Les indicateurs financiers à fin 2023

Le chiffre d'affaires 2023 de SBA s'élève à 25,2 M€. C'est le meilleur chiffre d'affaires depuis le démarrage du contrat. Il progresse de 36% par rapport à 2022 et de 90 % sur les seules activités annexes (13,7M€ de CA). En comparaison à 2019, année pré-covid, le CA des activités annexes progresse de 35%. Le chiffre d'affaires 2023 est donc composé majoritairement du CA issu des activités annexes (54%). C'est également la première fois depuis le démarrage du contrat que la part du chiffre d'affaires des activités annexes dépasse 50% du chiffre d'affaires total (48% en moyenne sur la période pré-covid de 2015 à 2019).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 26,7 M€, rendant le résultat d'exploitation négatif à -0,35 M€.

Le résultat financier est négatif à -2,2 M€, composé principalement des intérêts financiers (1,8 M€) et de la rémunération des comptes courants des actionnaires (0,38 M€).

Le résultat exceptionnel (+2,5 M€), généré par la reprise de la subvention d'investissement, compense légèrement ce déficit.

Le résultat net de l'exercice 2023 est donc bénéficiaire de 108 000€. C'est la première fois que le résultat net est positif depuis le début du contrat. Le modèle financier initial ne prévoyait un résultat positif qu'à compter de 2024.

Résultat net cumulé depuis le début du contrat

Depuis le début du contrat et jusqu'au 31/12/2023, le résultat net est déficitaire (-20,5 M€ en cumulé) et bien au-delà des prévisions (- 6,8 M€ en cumulé suivant le modèle), soit un écart défavorable de - 13,7 M€ entre le réalisé et le modèle financier.

Résultats nets (RN) - En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Réalisé annuel	N/A	-0,04	-0,2	-0,02	-3,7	-3,3	-3,3	-3,0	-2,8	-1,2	-1,1	-2,0	0,1
Réalisés cumulés	N/A	-0,04	-0,3	-0,3	-3,9	-7,2	-10,6	-13,6	-16,4	-17,6	-18,6	-20,6	-20,5
Prévisionnel annuel	N/A	0	0	0	-1,0	-1,3	-1,2	-1,0	-0,8	-0,7	-0,5	-0,3	-0,03
Prévisionnels cumulés	N/A	0	0	0	-1,0	-2,4	-3,5	-4,6	-5,4	-6,1	-6,5	-6,8	-6,8
Ecart réalisé - prévisionnel annuel	N/A	-0,04	-0,2	-0,02	-2,7	-2,0	-2,1	-2,0	-1,9	-0,5	-0,6	-1,7	0,1
Ecart réalisé - prévisionnels cu	N/A	-0,04	-0,3	-0,3	-2,9	-4,9	-7,0	-9,0	-11,0	-11,5	-12,1	-13,8	-13,7

Situation financière

Les capitaux propres s'élèvent à 42,8 M€ à fin 2023. Ils sont essentiellement constitués des subventions d'investissement.

La principale alerte quant à la situation financière de la société porte sur le fait que les actifs disponibles de la société ne couvrent pas le passif exigible. Le commissaire aux comptes a certifié les comptes 2023 tout en exprimant une incertitude significative liée à la continuité d'exploitation. Les prévisions de trésorerie reposent sur l'hypothèse de l'absence de remboursement des comptes-courants actuellement consentis par les actionnaires pour un montant de 9,5 M€.

Le coût net du stade pour la Collectivité estimé à 4,4 M€ par an en moyenne.

Le coût net pour la Collectivité est la somme des flux qu'elle verse à SBA diminuée de la somme des flux qu'elle encaisse. Ces flux sont définitifs pour la période passée de 2011 à 2023 et prévisionnels pour la période à venir de 2024 à 2045.

Le modèle financier du contrat repose sur des flux réciproques entre SBA, le Club résident – FCGB - et Bordeaux Métropole – ville de Bordeaux. Le coût net pour la personne publique résulte de ce qu'elle verse à SBA diminué des montants perçus de SBA d'une part, du FCGB d'autre part.

Le coût net intègre les éléments financiers réels pour la période 2011 à 2023 (53 M€) et prévisionnels (80 M€), indexations comprises, figurant au modèle financier contractuel pour la période 2024 à 2045.

Ainsi, le coût du Stade prévu à date pour la personne publique (ville de Bordeaux puis désormais Bordeaux Métropole) s'élève à 133 M€ HT sur 30 ans selon le modèle contractuel actuel.

Des divergences entre SBA et Bordeaux Métropole (BM)

La principale divergence entre SBA et BM fait l'objet d'échanges depuis plusieurs années : l'application de la clause de revoyure, poursuivie en 2023 avec l'ouverture d'une procédure de conciliation prévue à l'article 31.2 du contrat. Une commission de conciliation a été constituée conformément au contrat et a rendu son avis définitif le 29 novembre 2023. A la date d'écriture du présent rapport, les discussions n'ont pas permis de trouver un accord équilibré entre les parties.

Par ailleurs, BM note l'absence de transmission par SBA d'éléments issus d'une comptabilité analytique (Grand Livre, Balances) rendant impossible toute vérification et fiabilisation des données analytiques transmises. Les flux intra-groupes sont également très difficiles à contrôler car SBA n'utilise pas de compte comptable dédié pour ses fournisseurs et clients intra-groupe. Des éléments financiers succincts sont donnés sur ces flux intra-groupes.

Des perspectives 2024 plutôt favorables, avec l'accueil de grands événements sportifs internationaux.

A l'image de l'année 2023, l'année 2024 offre des perspectives opérationnelles et financières très bonnes. La programmation de grands événements est de nouveau particulièrement forte grâce notamment à l'organisation de 7 matchs de foot des Jeux Olympiques de Paris 2024, et de l'accueil des 2 demi-finales de Top 14 de rugby.

Ces belles perspectives ont néanmoins été contrebalancées par la relégation sportive du club résident, le FCGB, de ligue 2 en Nationale 2 par les instances fédérales compétentes et sa mise en redressement judiciaire en conséquence d'une situation financière devenue extrêmement critique et sportive.

En effet, la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG) a ainsi décidé le 19 juin 2024 de rétrograder de ligue 2 en Nationale le FCGB au regard de sa mauvaise situation financière.

Enfin, les négociations liées à la demande de SBA de revoyure du contrat, commencées en avril 2020, se poursuivent en 2024 au travers la mise en place d'une procédure de conciliation qui s'est tenue au dernier trimestre 2023.

Une commission de conciliation composée de trois conciliateurs a rendu son avis définitif le 29 novembre 2023.

A la date d'écriture du présent rapport, les discussions n'ont pas permis de trouver un accord équilibré entre les parties.

La question de la continuité d'exploitation à partir de 2025 pourrait se poser selon SBA dans l'hypothèse où la renégociation avec la Collectivité n'aboutirait pas.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte BLOCH</p>
---	---